APRÈS ART. 17 N° CL70

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º CL70

présenté par M. Tardy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:

Les alinéas 3 et 4 de l'article L. 461-2 du code de commerce sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, afin d'inscrire les dispositions relatives aux déclarations d'intérêt dans un article spécifique pour l'autorité de la concurrence.